



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Région de gendarmerie
d'Occitanie
Groupement de gendarmerie départementale
de l'Hérault

Montpellier le 20 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS 2017 - « DISPOSITIF PROCURATIONS »

Afin d'accueillir les mandants dans les meilleures conditions, la gendarmerie de l'Hérault lance un nouveau dispositif pour enregistrer les procurations.

Ce dispositif consiste :

=> D'une part à accueillir le public dans des créneaux spécifiques « procurations » dans lesquels des gendarmes de réserve ou des délégués des OPJ recevront les mandants dans les brigades de gendarmerie. Ces personnels seront spécialement dédiés à cette tâche. Les créneaux retenus seront consultables dans les mairies et les brigades, ils seront communiqués par voie de presse.

=> D'autre part à inciter les usagers avant de se rendre à l'unité et comme exposé dans l'infographie jointe à :

1. - télécharger la déclaration sur internet :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>
2. - renseigner en ligne le formulaire où sont précisées les informations sur le mandataire : identité complète, date et lieu de naissance, adresse et l'imprimer ;
3. - ne pas fournir un document comportant des ratures ou écrit de manière illisible ;
4. - se munir d'un justificatif d'identité (CNI, PC, passeport) ;
5. - ne pas attendre le dernier moment pour établir sa demande.

A noter :

- il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence. Le formulaire inclut une attestation sur l'honneur précisant le motif de l'empêchement (vacances, obligations professionnelles, ...)
- une seule procuration peut-être établie pour les quatre tours de scrutin, voire pour un an maximum.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas :

- Chef d'escadron (ITA) Thierry DUFFAU -
04.99.53.55.04 – 06.84.90.43.88
- Mme Chantal TIGNARD -
04.99.53.55.05 / 07.78.26.67.83